

**CARREFOUR ANNECY
COMITE D'ETABLISSEMENT**

CHEQUES-VACANCES 2017

Le COMITE d'ETABLISSEMENT renouvelle pour l'année 2017 les CHEQUES VACANCES.

Le principe général consiste à attribuer aux salariés de l'entreprise par l'intermédiaire du C.E. des CHEQUES VACANCES dont ils ne paieront qu'une partie de la valeur.

BENEFICIAIRES :

Le personnel du magasin en activité occupant :

- un EMPLOI à TEMPS PARTIEL ou à PLEIN TEMPS
- et ayant un CONTRAT à DUREE INDETERMINEE

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- ❖ La durée de validité est de DEUX ANNEES CIVILES.
- ❖ Les prestataires ne rendent pas obligatoirement la monnaie.
- ❖ Les coupures sont de 10 €.
- ❖ L'usage n'est pas limité à la période des vacances.
- ❖ Le chèque vacances a la valeur d'un billet de banque, mais il n'est pas un billet de banque. En conséquence, il ne peut en aucun cas être remis à un établissement bancaire.
- ❖ Le CHEQUE VACANCES n'est pas remboursable en cas de perte ou vol.

Afin d'instituer cette aide de la façon la plus sociale possible, nous avons besoin de connaître votre :

MOYENNE ECONOMIQUE SOCIALE (M.E.S)

Calculée de la façon suivante :

$$\frac{\text{REVENUS ANNUELS NETS 2015}^*}{12 \times \text{Nombre de Parts}^{**}}$$

* revenus nets imposables après déduction des 10% et 20%

** nombre de parts figurant sur la fiche d'imposition

Par **FOYER**, il faut comprendre :
- les revenus d'un couple marié
- ou les 2 revenus d'un foyer en concubinage

L'équipe du C.E. se tient à votre disposition lors des permanences pour tous renseignements.

IMPORTANT : Les chèques-vacances étant nominatifs, le salarié doit venir s'inscrire de janvier à fin avril accompagné de son mode de paiement et avis d'imposition et payer la globalité de sa part en 1 ou plusieurs fois (dernier encaissement des chèques en mai) Le bureau commandera les chéquiers en mai et ceux-ci seront disponibles en juin aux permanences du CE

Les salariés ne fournissant pas une photocopie de leur avis d'imposition 2015, ne pourront obtenir les chèques vacances qu'avec la participation minimum du C.E.

GRILLE DE POSITIONNEMENT

Moyenne Economique Sociale	Part Salarié(e)	Part C.E.	C.V.
De 0 à 610€	70€ ou 30€x2 + 20€	110€	180€
De 611€ à 915€	95€ ou 35€x3	85€	180€
De 916€ à 1220€	110€ ou 40€x3	70€	180€
Plus de 1221€	128€ ou 46€x3	52€	180€